L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 29 AVRIL 1871. — 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 29 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs — Trois terrains avec bâtisses, rue Ste-Anne, entre celles Deuxième et Lopez.

Par C. E. Girardey & Co, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—un lot de terre dans le Deuxième District, borné par les rues Sixième ou White, Septième, St-Jean et [illegible], sur lequel s'élève une grande et belle maison qui vient d'être terminée, provenant de la succession de Cyprien Dufour.

Par S. Guinault, à la Bourse d'Encan, encoignure Royale et Conti—vente péremptoire et sans réserve, à long crédit—de deux mille terrains situés dans le Premier, Deuxième, Troisième, Quatrième, Cinquième et Sixième District, à Carrollton. De plus, une portion de terre dans le Troisième District, face à la rue Mystérieuse et Columbus.

Par P. J. Spear, à la Bourse d'Encan, coin des rues Royale et Conti—Une propriété encoignure Anne et Robertson, près du marché Tremé.—A 11 heures encoignure Elmire et Dauphine—fonds d'une grocerie, installation et le bail de la maison.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan, rue Levée, Nos. 46 et 47—400 caisses et 100 [illegible] de chaussures.

Par M. Barnett, à la salle d'encan de la Bourse [illegible] rue St-Louis—meubles.

Par O. Valeton, No 14 rue Natchez—Jambons, [illegible], porc, bœuf, comestibles, etc.

Par F. Koller, au-dessous de l'Hôtel St-Charles—Vente régulière de livres, tous les soirs, à 7 heures.

Par B. J. Montgomery, à sa salle d'encan, 87 rue Camp—Vente régulière de meubles.

Par Derbès & Jourdan, au No 72 de la rue de Chartres—mercerie, chapeaux de dames et d'enfants, rubans, garnitures, velours, etc.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de Dumaine—habillements, malles, chapeaux, linge de messieurs.

Par Jos. N. Bebert, au No 44 de la rue Vieille-Levée—Cotonnade avariée, marchandises sèches, poterie, bonneterie, etc.

ATTENTION!

Propriétés améliorées, à l'encan, par le shérif.

Nous appelons l'attention sur la vente aux enchères qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue [illegible], par le ministère du shérif, de trois terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de la ville, rue Ste-Anne, entre celles Deuxième et Lopez.

Voir aux annonces.

L'attention des spéculateurs et des personnes dont les moyens sont restreints est appelée à la vente qui aura lieu, aujourd'hui, à la Bourse d'encan de la rue Royale, (ancienne Banque de la Louisiane), par le ministère de S. Guinault, encanteur.

Les conditions sont avantageuses, étant à la portée des plus pauvres qui ont la facilité de devenir propriétaires par de petites économies.—Les conditions sont: un quart comptant et le reste payable à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets portant 8 p. c. d'intérêts de date.

RÉSIDENCE ET ILET DE TERRE.—MM. C. E. Girardey & Cie, encanteurs, vendront aux enchères, samedi, 29 du courant, la résidence de M. C. Dufour, construite il y a quelques mois, sur un ilet de terre [illegible] de l'Esplanade, un peu au-dessous de Broad. Cette propriété a une grande valeur tant par sa position et l'étendue du terrain, que par l'excellente disposition de la maison, qui réunit toutes les conditions de confort désirables. Les conditions de vente sont très avantageuses, le paiement au comptant se bornant au quart seulement du prix d'adjudication, et le reste devant se solder en billets payables à un, deux, trois et quatre ans. Pour la description de la propriété, voir l'annonce de la succession de MM. C. E. Girardey & Cie, aux avis d'encan.

Faites imprimer vos Factures, [illegible] au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

CANDIS PURS et sans MÉLANGE.—[illegible] chez J. VILLARUBIA & Co. Successeurs d'Ernest [illegible], 93 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI SAMEDI.

[illegible]—A midi, Faust; le soir Le Prophète.

[illegible] DE MUSIQUE.—A midi et le soir, Brigands et A Day in Paris.

[illegible]—Albino Minstrels.

Défenseurs de la Commune.

[illegible] rencontre aux Etats-Unis un petit [illegible] de Français qui se constituent les [illegible] de la Commune. Sectaires fanatiques des doctrines qui aboutissent [illegible] la force brutale comme seul [illegible], soutiennent une théorie qui est [illegible] de tout contrat social, et, [illegible] leur oppose les atrocités commises à Paris, ils se retranchent derrière une dénégation fort commode, en [illegible] télégraphe de mensonge. Mais [illegible] pour cette dernière assertion [illegible] journaux et correspondances de [illegible] jusqu'au 10 avril confirment avec [illegible] navrants tous les faits mis à la [illegible] des insurgés.

[illegible] maintenant la théorie mise [illegible] par les défenseurs de la Commune. Voici ce qu'écrit l'un d'eux à un [illegible] franchement républicain et [illegible] le *Messager Franco-Américain*, de [illegible]:

"[illegible]-vous donc pris que la loi des [illegible] est un principe? Cette loi n'est [illegible] compromis pour des questions secondaires. La majorité n'est qu'un droit [illegible], ne liant que ceux qui l'ont [illegible]. Le droit qui prime tout, c'est [illegible] être libre et de n'obéir qu'aux lois [illegible] fait ou accepte, et c'est un droit [illegible] qu'une constitution ne lie pas [illegible] de ceux qui l'ont faite, jusqu'à [illegible] aient tacitement acceptée; d'où [illegible] que le droit de sécession est [illegible]. Voilà les vrais principes républicains.

[illegible] appliquons ces données aux [illegible] de Paris, les choses prennent [illegible] tout différent de celui que vous [illegible]. Où s'insurge quand on renverse une constitution et qu'on veut la [illegible] des lois et qu'on prétend les [illegible]. La Commune ne s'insurge pas [illegible] constitution, puisqu'il n'y en [illegible] entre des lois passées, qui n'ont [illegible] en cas de constitution. Comment est-elle insurgée, si ce n'est [illegible] pure majorité, qui, en dehors [illegible] institution, n'est que la force pure? [illegible] quand une force est-elle coupable [illegible] s'opposer à une force parce qu'elle [illegible] moins forte? La Commune peut [illegible] imprudente, faible et tout ce qu'il vous [illegible] mais elle n'est point coupable; [illegible] avait aucun devoir."

[illegible] confrère de New York répond [illegible] coup de talent et de bon sens à [illegible] très insensée, et ses arguments [illegible] semblent irréfutables. Mais en laissant de côté les discussions théoriques, [illegible] quelles sont les conséquences de la [illegible] du défenseur de la Commune.

[illegible] à dix millions d'électeurs en [illegible] viennent d'élire une Assemblée [illegible] la mission a été de ratifier un [illegible] paix très dur imposé à la France, [illegible] par suite, des mesures pour [illegible] évacuation aussi prompte que [illegible] territoire dont le tiers est encore occupé par les armées ennemies. [illegible] Assemblée aura à s'occuper [illegible] constitution du pays et à pourvoir [illegible] d'une forme définitive de gouvernement, soit en proposant une Constitution au peuple, soit en chargeant [illegible] assemblée constituante d'élaborer [illegible] Constitution. Les partis sont d'accord [illegible] cette assemblée, mais le champ [illegible] discussion leur est ouvert à tous, et [illegible] peuvent faire triompher leurs idées par [illegible] discussion.

[illegible] soutient qu'en l'absence d'une Constitution, l'un des partis a le droit de recourir à la force pour faire triompher ses idées, [illegible] affirme que la Commune, qui compte [illegible] 200,000 adhérents dans toute la [illegible], n'est pas coupable de lever l'étendard de la révolte contre l'Assemblée nationale, de terroriser une ville de deux [illegible] d'âmes et d'exposer la France aux [illegible] de la guerre civile sous les yeux [illegible] armées étrangères qui foulent encore [illegible] la patrie.

[illegible] qui a écrit ces lignes a-t-il réfléchi [illegible] spectacle que présenterait la malheureuse France si chaque parti faisait de son [illegible] une levée de boucliers? Les légitimistes, qui comptent plus d'un million [illegible] adhérents pourraient, en vertu de la [illegible] théorie, proclamer Henri V et arborer l'oriflamme. Les orléanistes qui ont [illegible] la majorité dans l'Assemblée, pourraient en profiter pour déclarer [illegible] comte de Paris roi de France, et les bonapartistes, qui ont de nombreux partisans [illegible] l'armée et quelques millions d'électeurs dévoués à leur cause, pourraient, [illegible] moins de raison, prendre les armes pour la restauration de la dynastie napoléonienne.

La force partout, le droit et la raison nulle part! L'anarchie dans sa forme la plus hideuse! Voilà où conduit une pareille doctrine.

La Commune n'est point coupable, parce qu'elle n'avait aucun *devoir!*

Allons donc! Chaque homme n'a-t-il pas [illegible] devoirs envers sa patrie? Est-ce qu'au-dessus des partis, il n'y a pas la France! Est-ce qu'il n'y a aucun devoir pour un Français en présence de l'ennemi encore menaçant, en présence des désastres de son pays, des ruines fumantes et du deuil général de ses concitoyens!

Et si nous nous élevons encore au-dessus de ces considérations puissantes de patrie et d'honneur national, est-ce que tout membre d'une société n'a pas des devoirs envers ses semblables? Est-ce qu'il peut, se dégageant de ces devoirs, foulant aux pieds toute notion de civilisation, tout sentiment d'humanité, donner un libre essor aux passions les plus violentes et déchaîner sur une ville qui s'enorgueillissait, à juste titre, d'être la capitale universelle des arts, des lettres, et du bon goût, toutes les horreurs de la guerre civile, le bombardement, l'incendie, la famine et le pillage!

Nous plaignons autant que nous blâmons les malheureux qui se laissent entraîner dans le tourbillon révolutionnaire de Paris. La plupart n'ont pas conscience de leur crime. Mais nous avons peine à comprendre que parmi les Français qui assistent de loin à ce grand désastre national, il s'en trouve qui aient assez perdu le sentiment du patriotisme, ou qui aient l'esprit assez faussé par des doctrines de secte, pour prendre la défense des actes de la Commune et pour nier le devoir saint et sacré qui consiste à aimer son pays!

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La *matinée* d'aujourd'hui a un attrait tout exceptionnel; elle est donnée au bénéfice de Mme Naddi, la charmante artiste que l'on a tant applaudie, cet hiver. A en juger par ce que l'on nous a dit, au bureau de location, de l'empressement du public, cette matinée sera un des grands succès de la saison; et Mme Naddi se trouvera en présence d'un auditoire dans lequel sera représentée, la meilleure et la plus élégante société de la ville.

Mme Naddi chantera dans *Faust* le rôle de Marguerite. Les autres rôles seront interprétés par Mme Dumestre (Siebel), MM. Castelmary (Méphistophélès), de Kéghel (Faust), Théry (Valentin).

Ce soir, deuxième représentation du *Prophète*, grand opéra en cinq actes, de Meyerbeer, avec Mlle d'Edelsberg (Fidès), Mlle Roaàa (Berthe); MM. Cazaux (Jean de Leyde), Castelmary (Zacharie), de Keghel (Jonas), Théry (Maltusen) et Périé (Oberthal).

Au troisième acte, grand ballet des patineurs, avec Mme Billon, Miles Johanna, Kellt, Thérésa et Josepha, et M. Van Hamme.

Mardi: BÉNÉFICE DE M. CAZAUX, fort ténor—Reprise de l'*Africaine*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—L'Académie était foulée du parquet au paradis, hier soir, à l'occasion du bénéfice d'adieu de Lydia Thompson. Le spectacle était d'ailleurs très heureusement choisi. Il a commencé par un vaudeville fort amusant, "*Une journée à Paris*," dans lequel Miss Thompson représente quatre personnages différents. Elle a joué avec verve et esprit et a très bien dit les quelques phrases françaises intercalées dans ses rôles. Elle a été habilement secondée par MM. Harry Beckett, Willie Edwin et Chapman. Dans la seconde pièce, *Les Brigands*, mademoiselle Thompson joue le rôle de Alessandro Macaroni et elle danse le fameux pas de la carabine. Elle déploie dans ce rôle sa grâce habituelle et elle y obtient un succès d'enthousiasme. La pièce est très gaie et très amusante.

On doit donner ce soir à l'Académie le même spectacle qu'hier, et pour la matinée, qui commence à midi et finit à deux heures et demie, *Les Brigands* et le vaudeville "Laughing Hyena!"

On annonce pour la clôture des représentations de Mlle Lydia Thompson, qui aura lieu dimanche, la fameuse pièce de *Lurline* et un acte de *Sinbad le marin*.

LA MATINÉE DE LYDIA THOMPSON AU BÉNÉFICE DES ARTISTES DE PARIS.—MM. Bodet et Gueydan frères nous ont remis une somme de dix piastres qu'ils ont reçue de M. Mayer Levy, de Williamsport, pour ajouter au produit de la recette de la matinée donnée par miss Lydia Thompson au profit des artistes malheureux de Paris. Cet envoi porte le total de la recette à $954 25.

JARDIN D'ÉTÉ.—Le salon Bismarck a inauguré son Jardin d'Été.—Les frais zéphirs commandés par le chef de l'établissement sont arrivés.

SECOURS AUX ARTISTES FRANÇAIS.—Nous recevons de M. Dumestre, délégué de la Société des Artistes dramatiques de France, la lettre suivante, qui annonce que les artistes de l'Opéra ont l'intention de donner, à la fin de la saison théâtrale, une représentation au bénéfice de leurs camarades malheureux de France. Nous applaudissons à cette bonne pensée, à la réalisation de laquelle le concours de notre public est acquis à l'avance.

Monsieur,

Beaucoup de personnes se sont étonnées de ce que les artistes de l'Opéra n'aient pas pensé à venir en aide à leurs camarades de France. C'est une erreur, car voici la circulaire que je faisais afficher au foyer du théâtre, le 24 février:

"Mes chers camarades,

"Les associations de bienfaisance passent par une terrible épreuve en France. La nôtre, surtout, doit avoir bien des infortunes à secourir, bien des malheureux à consoler.

"Le moment est venu pour nous d'aider, selon la mesure de nos forces, les artistes qui sont en France.

"Je ne ferai pas ici le tableau des misères auxquelles notre société doit venir en aide, ce tableau, vous le connaissez comme moi: des camarades morts, laissant des femmes, des enfants sans pain; des familles entières vivant malheureusement au jour le jour, etc.

"Vous le voyez, notre devoir grandit avec les circonstances. Aucun artiste, même de ceux qui ne font point partie de notre société, ne voudrait manquer à ce devoir!

"Nous monterons une représentation ou un *Festival concert*; et avec l'aide de tous, nous obtiendrons un résultat certain. En attendant, je tiens à la disposition de mes camarades de la société, des reçus, laissant le chiffre en blanc.

"J. DUMESTRE,
"Délégué de la Société des Artistes."

Nous pouvons fixer dès à présent la date de cette représentation au 18 mai.

Nous avons dû attendre la fin de la saison théâtrale, pour des raisons que tout le monde comprendra.

Permettez-moi, Monsieur, de saisir cette occasion pour remercier Mlle Lydia Thompson de sa généreuse initiative.

J'ai déjà écrit à M. le baron Taylor, notre président, qui enverra à Mlle Lydia Thompson une lettre de remerciements au nom de la Société des Artistes dramatiques de France.

Recevez, Monsieur, mes meilleures salutations, et veuillez bien me croire.

Votre tout dévoué,
J. DUMESTRE,
Délégué de la Société des Artistes dramatiques de France.
Nlle-Orléans, 27 avril 1871.

Rally! Boys, to the Robt. E. Lee's Hat Store, corner Royal and St. Louis, where hats are given nearly for nothing.

SOUSCRIPTION.—Des livres de souscription au capital social de la Compagnie de Navigation, seront ouverts au No. 110, rue Poydras, entre les rues Camp et Magazine, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.—Voyez aux annonces.

SIROPS ET CANDIS.—La saison des sirops est amplement venue et toute maison qui se pique d'être bien tenue doit en avoir toujours une certaine quantité en réserve. Voyez dans la liste de sirops de fruits que MM. Norman & Reiss, Vieille-Levée, 121 et 123, fait publier aujourd'hui dans l'*Abeille* et vous n'aurez que l'embarras du choix. Nous recommanderons surtout les sirops de vanille, de fraise, framboise, groseille, ananas, nectar, limon, orange, mead, etc., tous sirops représentés par autant de candis.

UN NOUVEAU STOCK.—Un des plus beaux stocks de marchandises d'été qu'on puisse voir en ville est celui de MM. Lion et Pinsard, rue du Canal 151 et 153. Il se compose presque entièrement d'articles étrangers qui se distinguent surtout par la nouveauté et la fraîcheur. Les dames feraient bien d'aller le visiter avant d'acheter ailleurs.

POIS DE LA CAROLINE.—M. J. C. Murphy & Co, rue Poydras 34, ont à vendre 3,000 boisseaux de pois [illegible]. Voyez l'annonce.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 182.

Comment la chapellerie Robt. E. Lee peut-elle vendre à des prix aussi réduits! C'est son secret.

—On assure que 200 prisonniers environ ont été conduits au Mont-Valérien. Pendant le combat, vingt-cinq soldats d'un régiment de ligne avaient levé la crosse en l'air et se disposaient à passer aux gardes nationaux; arrêtés par leurs camarades, ils ont été fusillés sur-le-champ. Tous les militaires trouvés parmi les prisonniers ont été également fusillés.

Avez-vous un vieux panama? Portez-le au Robt. E. Lee, coin St-Louis et Royale, on vous le rendra neuf.

Le fameux remède du Dr. Boyer, de Paris, pour la guérison prompte et sûre de la goutte et des rhumatismes, dont le dépôt est chez C. Duhamel 111, rue du Canal, était épuisé; 200 de ces remèdes complets viennent d'arriver. Les personnes qui attendaient cet envoi sont priées d'envoyer leurs ordres. Le prix du remède complet est de $15. Dépôt du Phénol Bobœuf.

Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit: "Son simple mécanisme et l'expérience que mes filles ont acquise en s'en servant, font de la MACHINE A COUDRE de Wilson & Gibbs un instrument favori dans ma famille."
A vendre par M. S. Hedrick, rue du Canal, 118 & 150, à la Nlle-Orléans. 3m

—Il est certain qu'il y a dissidence aujourd'hui entre les dissidents.
A Belleville, deux bataillons sont aux mains: l'un pour la Commune, qui veut continuer la lutte, l'autre contre.

$55.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui ne coûte que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 182 de la rue du Canal.

AUX AMATEURS DE DOMINOS.—Allez au Bismarck! Vous y trouverez les plus célèbres joueurs de dominos de la ville.—Les employés de cette maison sont d'une politesse proverbiale.

—Un témoin oculaire a assisté rue de Flandres à un triste spectacle, qui prouve une fois de plus combien l'entente fraternelle règne peu entre les citoyens communaux.
Deux bataillons de la Villette en sont venus aux mains dans la soirée d'avant-hier, et le sang a coulé de part et d'autre.
La fusillade entre frères et amis a duré environ dix minutes.

BONNE COMPAGNIE.—Les personnes qui aiment à boire de l'excellente bière, en bonne compagnie, ne sauraient mieux faire que d'aller passer la soirée au salon Bismarck.

—Le citoyen Assi, légèrement indisposé, avait dû être transféré dans une cellule plus spacieuse.
Ce n'est pas le seul des membres du comité qui ait été arrêté.
On porte au nombre de six ceux qui sont séquestrés.
D'un autre côté, on dit que le citoyen Assi serait parvenu à s'évader.

—On a collé sur la maison de M. Thiers une pancarte annonçant la mise sous séquestre.

Chapeaux pour enfants à 25 cts., 50 cts., 75 cts., $1 00. Allez voir ce bon marché extraordinaire à l'enseigne du Robt. E. Lee.

$55.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'en font que des éloges.—S'adresser au 182 de la rue du Canal.

What have you paid for the fine hat you are wearing? Only $2 50; I got it at the Robt. E. Lee's Hat Store.

CHRONIQUE LOCALE.

L'ASSASSINAT DE LA RUE ANNONCIATION.—Le coroner Creagh a conclu hier son enquête dans l'affaire de Madeleine Sollinger trouvée morte dans son lit, lundi matin, rue Annonciation No 611. Quelques témoignages additionnels ont été reçus. Le capitaine Edgeworth, de la police, a été longuement interrogé. [illegible] trouvé dans la cour d'un tonnelier, rue Tchoupitoulas, entre les rues Girod et Lafayette, était celui de Garvey, mais que Garvey dit qu'il l'a prêté à Earle, et Garvey a été la première personne à informer la police. Le fait est que la police a été informée par lui avant même que l'alarme eut été donnée par Sollinger. Le capitaine lui ayant demandé, quand il était prisonnier, ce qu'il avait fait de l'argent, Garvey répondit qu'il n'avait eu que deux piastres.

Après que Earle m'eut fait sa confession, dit le capitaine de police, il me pria de le mener devant le coroner pour qu'il pût faire un aveu complet.

Valle Jean, garçon de barre, rue de la Vieille-Levée 261, prête serment et dit: Lundi, 24 avril, vers 3 heures du matin, deux hommes vinrent et me demandèrent s'il y avait quelque restaurant qui fût ouvert par là. Je leur répondis que c'était trop tôt. Le plus vieux dit alors: "Buvons un coup." Après avoir bu, ils me demandèrent si je les laisserais aller dans la cour. Je leur donnai une chandelle. Je les surveillais sans sortir du café. Le plus petit tenait la chandelle à la porte. L'autre était dans le cabinet. Ils restèrent là longtemps. Le petit revint le premier. Je lui demandai ce que diable! ils avaient pu faire là si longtemps. Il me répondit que l'autre avait la diarrhée. Enfin l'autre homme reparut et ils burent de nouveau. Ils sortirent ensuite en disant qu'ils allaient chercher un restaurant. Ils revinrent encore un moment après et recommencèrent à boire. Après cela, le petit homme fut à la porte et l'autre tira de sa poche un gros rouleau de greenbacks. Je ne sais combien. Il me montra aussi une pièce d'or de $20.

Question par le coroner.—L'autre homme avait-il de l'argent?—Oui, il paya ce qu'ils avaient bu et tira un billet de $5.
—Ces hommes-là étaient-ils ivres?—Non, ni l'un ni l'autre.

Voici le verdict: Une enquête a été faite devant moi, P. Creagh, coroner pour la paroisse d'Orléans, le 24 avril 1871, sur le corps de Madeleine Sollinger, âgée de 78 ans, native de France, trouvée morte au No. 611 de la rue Annonciation.

Les jurés dont les noms sont ci-après mentionnés, après avoir dûment juré de s'enquérir, au nom de l'Etat de la Louisiane, et de quelle manière la dite Madeleine Sollinger a trouvé la mort, disent sur leur serment que ce jour le corps de la dite Madeleine Sollinger a été trouvé mort au lieu décrit plus haut et après avoir vu le corps de la dite Madeleine Sollinger et après un examen attentif du corps et l'examen après la mort fait par le Dr. J. B. Cooper, médecin de ville et le Dr. W. S. Mitchell et d'après les témoignages reçus:

Nous, jurés, trouvons que la défunte est morte de suffocation, une forte congestion, résultat de la soudaine suspension de la respiration, a été trouvée dans les poumons. La dite suffocation a été causée par la strangulation, dans la nuit du dimanche au lundi, du 23 au 24 avril 1871, entre minuit et 2 heures, par les mains de John Garvey et Charles Earle, maintenant en prison, pendant qu'ils étaient engagés dans une opération de vol [illegible], sur les lieux décrits plus haut.

En témoignage de quoi, le dit coroner et les dits jurés ont apposé ici leurs signatures, le jour et l'année que dessus.

P. H. Moroney, S. S. Boudreaux, Gustave Lehmann, T. P. Wolf, W. G. Hodgkins.
P. CREAGH, Coroner.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT.—Dans l'affaire de W. G. Wilmot & Co. contre le steamer *Dora* et ses propriétaires, le juge Théard a décidé qu'un garnisaire a le droit de déduire du montant saisi par lui une somme raisonnable pour les émoluments de l'avocat qu'il est obligé d'employer pour rédiger les réponses aux interrogatoires. Le garnisaire, a dit le juge, est un simple gardien d'objets, n'ayant aucun intérêt dans le procès, et qui ne doit encourir aucuns frais quelconques. Cette opinion, toute nouvelle, est intéressante pour les membres du barreau.

LE MAIRE FLANDERS.—M. Walton, administrateur des finances, remplace actuellement à la mairie le maire, M. Flanders, qui est indisposé.

FEU.—Hier, sur les 4 heures de l'après-midi, la maison de la rue St Louis portant le No 298, appartenant à E. Goebing, et occupée par M. Fox et l'homme de patrouille Terrance, a été légèrement endommagée par le feu.

LE VOL A L'HÔTEL ST-CHARLES.—W. F. Freed, qui était accusé d'avoir détourné $600 de la caisse de MM. Foley et Rivers, dont il était l'employé à l'Hôtel St-Charles, et qui avait confessé le vol, a été condamné hier par le juge Abell, de la Cour Criminelle, à trois mois de prison de paroisse où il en a déjà passé deux, ce qui lui fera en tout cinq mois de séjour à la geôle. Ce n'est pas trop pour un abus de confiance aussi criminel; mais il paraît que la conduite de Freed, jusques là, avait été bonne. M. Foley lui-même a dit qu'il croyait qu'il était ivre au moment qu'il a exécuté le détournement qui l'a conduit en prison.

QUERELLE SANGLANTE.—Hier soir, sur les 6 heures, deux hommes de couleur, Wm. McCoy et Alfred Styles, [illegible] rue Calliope, entre Carondelet et Baronne, et McCoy a reçu un coup de couteau [illegible]. McCoy a été transporté chez lui, rue Thalie, [illegible].

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. GREVY.

Séance du 6 avril.

La séance n'est ouverte qu'à trois heures.

M. Thiers n'est pas à la séance.

Le général Billot demande la parole pour un fait personnel.

M. le général Billot.—Je prie l'Assemblée de me permettre de lui adresser quelques mots sur un fait qui, pour s'être passé en dehors de cette enceinte, n'en intéresse pas moins la dignité d'un de vos collègues. Je trouve dans le *Gaulois* d'aujourd'hui une lettre du général Garibaldi, datée de Caprera [illegible], et qui me représente comme étant un membre de ceux qui auraient la confiance de la Fédération. Après la déclaration que j'ai déjà faite à cette Assemblée, je pourrais ne pas répondre à cette lettre; cependant, j'éprouve le besoin de répéter que, si par hasard, j'avais la confiance des Fédérés de l'insurrection, ils n'ont pas la mienne. (Applaudissements.) Je dois à mes compagnons d'armes, qui combattent aujourd'hui avec tant de vaillance pour la défense du suffrage universel, notre dernière ancre de salut (très bien) de flétrir les criminels qui, sous les yeux des Prussiens, cherchent à achever la destruction de notre pays, qui ne se composent que d'une écume sans nom et sans patrie, dont les moyens consistent à tromper les ignorants, à terroriser les faibles, et qui, eux-mêmes, conspirent contre la République, en cherchant à la déshonorer. (Très bien! très bien!)

M. Dufaure, garde des sceaux.—J'ai l'honneur de déposer sur le bureau un projet de loi tendant à l'abréviation des procédures devant les conseils de guerre. L'insurrection qui a éclaté dans Paris, et qui place, en ce moment, sous la terreur la capitale, ne résistera pas longtemps aux efforts du gouvernement. Mais, en présence des attentats commis par une foule de bandits accourus de tous les points de l'Europe, et des violences exercées contre les gardes nationaux pour les forcer à tourner contre la société des armes qui leur avaient été confiées pour un autre usage, il importe de rendre le plus promptement possible les formes de la justice. (Suit le projet de loi, qui ne se rapporte qu'à la fixation des délais de procédure.)

M. Tolain.—Sans nier la nécessité de faire fonctionner rapidement la justice, je viens vous demander de repousser l'urgence. Déjà la justice militaire a des formes expéditives. S'il y a des criminels, il y a aussi des égarés et peut-être des innocents.

J'ai eu le malheur de faire fonctionner les tribunaux militaires, et j'ai vu arriver des accusés contre lesquels aucun fait n'avait été directement précisé.

L'urgence est déclarée.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi tendant à l'examen des marchés passés par le gouvernement de la défense nationale.

M. Pouyer-Quertier.—Il est indispensable, pour dresser le budget, d'avoir la justification des marchés passés par la délégation de Bordeaux. Sur des marchés s'élevant à 375 millions, il m'a été impossible de trouver de justification pour plus de 150 millions. (Mouvement.)

Je demande donc la nomination d'urgence de la commission chargée de prendre les renseignements sur tous les engagements pris au nom de l'Etat.

L'Assemblée adopte l'urgence.

Nous extrayons ce qui suit d'une longue discussion sur les élections municipales.

M. Bethmont.—Ce qu'il importe, c'est que le droit communal ne soit pas dénaturé, qu'il ne soit pas exercé par de soi-disant électeurs, par des nomades qui sont l'effroi de la France, qui en sont la honte et qui bientôt, je l'espère, recevront la punition de leurs crimes. (Applaudissements.) Car il n'y a aucune concession à faire à des hommes de cette sorte, et que nous autres républicains, nous repoussons avec indignation.

Ce qu'il est vrai de dire, c'est que cette grande ville de Paris a été usurpée et violée par des bandes étrangères qui peuvent bien avoir la force en main, mais qui ne sont des citoyens nulle part et n'ont de droits nulle part. (Très bien!)

Les communistes de Paris ne sont pas des Parisiens, ne sont pas des Français; ce sont des inconnus. Je ne m'occupe pas de ce qu'ils ont fait. (Triple salve d'applaudissements.)

M. Langlois.—Le vote que vous allez rendre est un des plus importants au point de vue des événements qui se passent.

Dans les temps calmes on peut bien s'occuper de l'avenir; dans les temps d'orage comme ceux que nous traversons, il faut pourvoir au présent, s'occuper du présent. Nous avons, nous voulons le triomphe de la légalité, mais nous le voulons par la pacification, par l'apaisement. Ce que nous voulons, c'est que l'Assemblée, qui est ici, et qui doit triompher, ne soit pas déconsidérée dans certaines parties de la population. (Rumeurs.) Il importe à tout prix qu'on ne puisse dire de vous que vous voulez restaurer le passé, faire de la réaction. Tenez, ce matin, des officiers de mon bataillon sont venus à Versailles; ce sont des hommes d'ordre, des conservateurs. Eh bien! de ce qu'ils m'ont dit, il résulte qu'il y a mille lieues entre Versailles et Paris.

Voix.—M. Floquet nous a déjà dit cela!

M. Langlois.—C'est dans l'intérêt même de l'Assemblée que je prends la parole. Il faut qu'elle sache bien que si elle émet un vote qui puisse être défavorablement interprété par des villes telles que Lyon, Marseille, Limoges, Nantes, elle en subira le contre-coup. (Interruptions, rumeurs.) L'Assemblée, il faut que l'Assemblée le sache bien, ne jouit pas à Paris d'une bonne réputation. (Interruptions; rires.) Pardon... moi non plus, je ne jouis pas en ce moment d'une bonne réputation.

Séance du 7 avril.

La discussion est reprise et interrompue par l'incident suivant:

M. E. Picard, ministre de l'intérieur, prend la parole. Il dit que le gouvernement reçoit à l'instant un télégramme dont voici la teneur:

"Les opérations militaires engagées vers le pont de Neuilly ont pleinement réussi. La barricade a été enlevée. Il y a eu des pertes sérieuses. Le général Montaudon est maître de la position. On travaille actuellement à la tête du pont. Le génie et la ligne se sont conduits avec beaucoup de bravoure. Le général Montaudon est légèrement blessé au bras. Le général Peschaud est grièvement blessé à la cuisse."

M. Picard, après avoir lu ce télégramme, ajoute que l'Assemblée accueillera cette nouvelle comme celle d'un succès et avec un sentiment de gratitude mérité pour l'armée, qui a accompli ce fait d'armes avec une héroïque vaillance. (Applaudissements.)

Plusieurs membres demandent que la séance soit levée, et M. Victor Lefranc insiste pour qu'elle continue.

M. le comte Rampont: Après les paroles de M. le ministre de l'intérieur, il faut un courage plus fort que celui que j'ai, je l'avoue, pour pouvoir suivre une discussion quelconque. Nous avons eu le dessus, mais nous avons eu aussi parmi les blessés beaucoup de nos parents, de nos frères, de nos amis. Je demanderai donc à l'Assemblée de lever la séance et de ne pas continuer la discussion sur une loi importante. (Très bien! sur un grand nombre de bancs.)

M. Picard, ministre de l'intérieur: Je demande que la discussion continue. Il ne faut pas transformer en un événement trop grave, au point de vue de nos pertes, ce que je viens de dire à la Chambre. Le succès est au droit. L'armée a rempli avec énergie son devoir; elle sait que notre âme est avec elle. Mais nous ne devons pas oublier que nous la secondons quand nous aussi nous remplissons nos devoirs. (Très bien!)

La discussion sur la loi municipale est reprise sur l'article 6, qui est ainsi conçu:

Séance du 8 avril.

M. de Peyramont interpelle le gouvernement sur les faits qui se sont passés à Limoges, et sur l'assassinat d'un colonel. Il accuse le préfet de complicité avec les émeutiers.

MM. Picard et Dufaure répondent qu'une commission d'enquête instruit l'affaire.

La discussion de la loi municipale est reprise.

On soumet au scrutin le principe de l'élection des maires, par le Conseil municipal dans toutes les communes de France.

M. Lefèvre-Pontalis, sur l'amendement duquel porte le vote, demande qu'on réserve la question de la nomination des adjoints, par suite d'autres amendements, qui font nommer les adjoints par le maire.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	530	
Majorité absolue	261	
Pour l'amendement	285	(Sensation)
Contre	275	

L'Assemblée a adopté l'amendement. (Longue agitation).

La commission se retire pour délibérer.

M. Paris, au nom de la majorité de la commission, revient présenter l'amendement suivant:

"La nomination des maires et adjoints aura lieu provisoirement par décret du gouvernement dans les villes de plus de 20,000 âmes, et dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement, quelle qu'en soit la population."

M. Thiers (Profond silence).—Pour moi, la question est ardente par elle-même, surtout devant les événements actuels. [illegible]

[illegible] Je respecte trop les intérêts de mon pays pour ne pas déclarer que si l'article n'est pas accepté avec l'amendement [illegible]. Donc, je le répète, notre parti est pris, et je refuse l'article s'il n'est pas amendé.

M. Langlois dit qu'il est injuste de dire que ceux qui veulent voter pour l'amendement sont des ennemis de Paris. Il ajoute qu'à aucun prix il ne voudrait voir M. Thiers quitter le pouvoir, car M. Thiers est l'homme nécessaire. (Applaudissements.) L'orateur adjure le chef du pouvoir exécutif de ne pas persister à poser la question de cabinet. Même sans la nomination des maires le pouvoir exécutif disposera assez armé grâce à ses autres agents.

M. Thiers réplique que, dans les villes qui sont travaillées par l'esprit démagogique, il importe que le préfet ne soit pas en conflit avec le maire, si l'on veut éviter la guerre civile dans toutes les grandes villes.

Tout en remerciant M. Langlois, il répète qu'il ne peut pas se charger du maintien de l'ordre à de telles conditions.

L'amendement de la commission est adopté.

On passe ensuite à la discussion du reste de l'article.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches Spéciales à "l'Abeille."

Un nouveau discours de Thiers.

Il renoncera à la présidence après la guerre civile.

Les Francs-Maçons décidés à défendre Paris.

Etablissement de nouvelles batteries.

La Commune ne se décourage pas.

Canonnières et locomotives blindées.

Décrets de représailles par la Commune.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 28—Le gouvernement a suspendu le privilège d'habeas corpus dans un district du comté de Westmeath, Irlande.

Versailles, 27 avril.—Thiers a dit aujourd'hui dans un discours à l'Assemblée: "La situation est pénible et la campagne sera coûteuse. Il est consolant de savoir que [illegible] Paris est complètement investi, le fort d'Issy est réduit au silence et Les Moulineaux ont été pris."

"Nous sommes, a ajouté M. Thiers, non les assaillants mais les défenseurs de la loi et de l'ordre. Nous désirons la conciliation mais nous désirons aussi sauver la liberté du despotisme d'une licence sans frein."

Après avoir défendu éloquemment le républicanisme de l'Assemblée, Thiers a conclu comme suit: "[illegible] et toute la France est avec le gouvernement et l'Assemblée dans ses efforts pour combiner l'unité avec la liberté."

Paris, 27 avril.—Les francs-maçons ont informé la Commune qu'ayant épuisé les moyens de conciliation à Versailles, ils ont résolu de planter leur bannière sur les remparts de Paris, et si elle est atteinte, ils marcheront contre les forces de Versailles et feront appel à leurs frères francs-maçons pour qu'ils se joignent à eux.

Paris, 28—Les forces de la Commune ont fait une reconnaissance vers Bagneux, au sud de Paris, repoussant les forces de Versailles. Celles-ci ont fait trois attaques infructueuses sur la station du chemin de fer à Clamart. Les batteries de Clichy ont fait taire les canons des troupes de Versailles, à Asnières.

Le général Dombrowski rapporte des revers et des succès alternatifs, et il termine en disant: Nous gardons nos positions; l'ennemi s'est replié sur toute la ligne et le feu a cessé.

Versailles, 27—Le feu au fort Issy est éteint. Les casernes y sont entièrement détruites et il y a dans le mur une brèche de 3 mètres de large.

Ce matin le village des Moulins, près d'Issy, a été pris par les Versaillistes. Une crue de la Seine a mis deux canonnières des insurgés à même de s'avancer jusqu'au pont du Point-du-Jour. Leur feu fait beaucoup de mal.

A la requête de Dufaure, l'Assemblée a remis à un mois le débat sur la conduite du gouvernement de la défense nationale.

Londres, 28—La Commune de Paris a défendu toutes réquisitions sur les propriétés des étrangers. Les batteries des Versaillistes à Courbevoie ont bombardé, hier, la porte Maillot et l'Arc-de-Triomphe. Les Communistes ont établi une batterie sur la route d'Asnières, dans le but de bombarder Gennevilliers, Colombe et Courbevoie.

Le bombardement des forts du sud, hier, a été plus faible que précédemment. Le calibre des canons de Versailles n'est pas très fort.

Le London Telegraph parle d'un bruit suivant lequel l'armée de Versailles aurait pris les ouvrages extérieurs du Fort d'Issy, les casernes seraient entièrement détruites et il y a eu une brèche de 3 mètres. Les Communistes ont établi des batteries à la porte Sceaux (sic) à Montmartre.

Londres, 28—Disraeli, attaquant le budget a dit que le gouvernement abandonnant ses autres propositions pour sauver la taxe de six pence sur le revenu, avait abandonné toute taxe indirecte. Il déplore également qu'on laisse le déficit s'accroître d'année en année. Il a dit que le chancelier de l'Echiquier en 1869 s'était trompé en renonçant aux taxes indirectes et il cherche maintenant à les remplacer par des additions à la taxe directe.

Le chancelier de l'Echiquier, M. Lowe, a défendu le budget reconstruit, et a accepté l'ajournement du débat à lundi prochain.

Paris, 27 avril, au soir, par Londres 28.—La Commune a défendu toute intervention dans le trafic des marchandises et la gestion des chemins de fer. Le commissariat est approvisionné pour longtemps. Un dernier délai de 48 heures a été donné aux personnes âgées de 19 à 40 ans pour rejoindre leurs bataillons dans la garde nationale. Toute négligence à se conformer à cet ordre sera punie par une cour martiale.

Londres, 28—Une dépêche de Versailles dit que les Communistes ont été battus à Sèvres, et qu'on leur a fait quelques prisonniers. Des avis de Paris disent que les Communistes ont attaqué et pris par erreur une batterie prussienne. La restitution en a été demandée.

Un nouveau journal, la *Paix*, a paru à Paris, mais il sera probablement très vite supprimé.

L'ambassade ottomane à Paris a été atteinte de deux bombes.

Dépêche à la *Tribune*:

Paris, 27—[illegible] que les personnes et les biens des étrangers seront protégés sous la garantie des droits des neutres et de la proverbiale hospitalité de la France.

La Commune a lancé des décrets en représailles de [illegible]. Aucun train de marchandises ne quittera Paris pour le moment. Les trains de passagers continuent à partir, mais on n'y voit personne.

Une locomotive blindée bombarde vigoureusement le château Bécon. Les bombes de pétrole qui ont été lancées par les insurgés ont mis le feu au château de Meudon.

Versailles, 27—Thiers a donné à entendre à l'Assemblée qu'il ne resterait président qu'aussi longtemps que dureraient les opérations militaires.

M. Bordone a été arrêté à Marseille.

A l'Assemblée, aujourd'hui, le ministre des finances a demandé un nouveau crédit pour subvenir aux vivres des troupes allemandes suivant les conditions des préliminaires de la paix. Il a dit que tous les engagements pris avec l'Allemagne doivent être scrupuleusement exécutés et toutes les sommes dues, payées.

Bruxelles, 28—L'*Etoile* publie un rapport suivant lequel quinze hommes parmi les gardes nationaux faits prisonniers par les Versaillistes auraient été fusillés, une proposition a été faite à la Commune de fusiller l'archevêque de Paris en représaille de cet outrage. La proposition a été rejetée.

Berlin, 28—Une députation de Catholiques a eu récemment une audience de l'Empereur Guillaume. Ils l'ont prié d'intervenir pour empêcher l'occupation de Rome par le gouvernement italien. [illegible] que l'Empereur avait promis de faire quelque chose, mais la *Gazette de la Croix* a été autorisée à démentir ce rapport. Elle ajoute que la réponse donnée à la députation n'engage le gouvernement en aucune manière et qu'il n'a fait aucune promesse d'aucune espèce.

NOUVELLES DE LA HAVANE.

Havane, 28—Valmaseda [illegible]

Havane, 27—La lettre d'Alvarez a produit une grande sensation. Elle montre que la discorde existe sur une grande échelle parmi les Cubains exaspérés. Il dit qu'on avait cru que l'arrivée de Mme Cespedes mettrait fin aux dissensions, [illegible]. Votre femme a donné des détails sur le voyage de Zenea.

Havane, 28—Valmaseda partira aujourd'hui pour aller visiter la ligne militaire.

Maximo Gomez, à la tête de 7,000 insurgés, a envahi la juridiction de Gibara. Ils ont été repoussés à Bama et à Barian.

Les volontaires de San Juan de la Puerta, sous Fray Benito, ont attaqué Gomez dans les montagnes de la Sierra Venia; ils ont pris ses retranchements et lui ont tué 9 hommes. Les volontaires en ont perdu trois.

Havane, 28—Les insurgés au dépôt central ont pris à tâche de remplir les puits avec les carcasses des animaux morts. Les chefs, le col. Mercier, le major Vega et le lieut. Cordon avec quelques soldats se sont rendus à Guermero. On rapporte que Benbeta a quitté l'île.

NOUVELLES DIVERSES.

Chicago, 28 avril—Le secrétaire Boutwell est en ville. Il a adressé une brève allocution au Bureau de Commerce. Ses remarques étaient complètement étrangères aux affaires de finance et de commerce.

L'estimation du contrôleur de ville pour l'année fiscale finissant le 1er avril 1871 montre que les frais du gouvernement de ville et des écoles publiques s'élèvent à $5,000,000—$763,000 de plus que l'année précédente.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 28—Bolster, joueur qui a tué un autre joueur, a été condamné à être pendu le 9 juillet.

M. Corcoran n'est pas mieux, l'érysipèle s'étend rapidement.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Londres, 28 avril, au soir—Coton ferme mais pas plus haut. Uplands 7 1/4. Orléans 7 1/2. Ventes 15,000 balles. Coton en mer 416,000, dont 297,000 de provenance américaine.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New-York, 28 avril, au soir—Coton sans changement. Ventes 4000. Uplands 15 1/8. Or 11 1/8 à 11 3/4.

New-York, 28—Sucre très ferme. Bon raffiné 9 1/8 à 9 1/2. Mélasse sur bonne demande.

Memphis, 28 avril—Coton calme et ferme à 14 1/4. Recettes de la semaine 1217. Stock 13,466.

Galveston, 28—Coton ferme. Bon ordinaire 12 3/4. Stock 58,605.

Mobile, 28—Coton calme. Mid. 14 1/2. Stock 43,982.

Charleston, 28—Coton calme. Mid. 13 7/8 à 14. Stock 16,580 balles.

Cincinnati, 28—Coton en faible demande. Mid. 14 à 14 1/4. Farine bien tenue et en demande modérée. De famille 6 10. Porc 18 00. Graisse, pas de demande. Bacon, épaules 6 7/8.

Louisville, 28—Coton calme et ferme. Stock léger. Mid. 13 3/4. Farine inactive. Extra de famille 5 75. Porc 18 00. Graisse [illegible] 13 3/4. Wisky calme à 87.

St-Louis, 28—Farine: Basses qualités inactives et en baisse; superfine de 5 à 5 25; extra 5 40; double extra [illegible]; mais load à 50; porc 18; épaules 6 1/4; graisse inactive; bestiaux en bonne demande; 3 50 à 5 50.

Chicago, 28—Farine ferme et en bonne demande; 3 75 pour la farine commune; mais ferme et en bonne demande à 62; porc actif à 17 50.

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 28 avril—Descendus steamers Pargoud à 2 h., R. E. Lee à 6 h. P. M. Le fleuve baisse lentement.

Memphis, 28 avril—Le fleuve baisse d'une façon continue. Descendu, Belle Lee.

St-Louis, 28 avril—Arrivé, le City of Alton, de la Nlle-Orléans.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe Sud-Ouest, 28 avril, 7 h. P. M.—Baromètre 30: 30. Arrivé, steamer Clinton à 6 h. 40 P. M., de Galveston et Indianola.

(Dépêches d'hier soir.)

Washington, 28—Daniel Torrance, de New York, a été élu président du chemin de fer de l'Ohio et Mississippi.

Joel Parkin, de Litchfield, [illegible] destruction de progéniture.

La presse de Californie endosse à l'unanimité le verdict de Fair.

La Commune annonce qu'elle a pris d'amples mesures pour l'approvisionnement de Paris.

On s'est battu tout le long de la ligne hier. Les forts Vanvres, d'Issy et Montrouge ont été bombardés.

Les Francs-Maçons de Paris sont fâchés avec la Commune.

L'association internationale des ouvriers, en session à New-York, a passé une résolution portant que les Communistes de Paris méritent la sympathie et autant que possible la coopération de tous les vrais amis de la liberté.

Disraeli, en dépit des concessions faites par le gouvernement, a attaqué le budget sans pitié.

La déclaration de Bismarck que les forts du Nord resteront dans les mains des Prussiens, plaît beaucoup à la Commune.

Le *Rappel* dit que le correspondant du *Times* de Londres a été arrêté.

Le steamer des Etats-Unis *Kansas*, arrivé de Tehuantepec à la Havane, rapporte qu'une ligne praticable pour un canal à travers l'Isthme a été trouvée.

Plus tard.—Londres, 28—Les Versaillistes ont chassé hier les Communistes du village des Moulineaux. Le *Mot d'ordre* annonçait hier soir que les insurgés ont barricadé la rue de Toulouse.

La rage des combattants autour de Paris augmente. Les Francs-maçons planteront leurs bannières sur les remparts samedi et coopéreront à la défense. Jeudi, les Communistes ont perdu 9000 tués et blessés, sans compter 3000 prisonniers.

Déclaration des Députés de Paris.

Les députés de Paris qui ne sont pas passés à l'insurrection formulent la déclaration suivante:

"Le temps n'est plus aux longs discours, lorsque le canon gronde, et, là où les passions se heurtent, la voix de la raison n'a guère chance d'être écoutée. Cependant, nous ne saurions, nous, représentants de Paris, membres de l'Assemblée nationale, garder le silence à la vue des malheurs qui accablent notre pays, à la vue de Paris dans l'abandon et dans le deuil. Il y a quelque chose de trop poignant dans la tristesse que l'effusion du sang français nous inspire; nous souffrons trop, par la pensée, des souffrances de Paris, condamné, après la cruelle épreuve d'un siège héroïquement soutenu, à une épreuve plus cruelle encore, pour que du fond de nos cœurs saignant de tant de blessures à la fois ne s'échappe pas un cri d'attendrissement et de douleur.

"Nous nous abstiendrons de toute parole faite pour ajouter aux colères ou envenimer les haines; elles n'ont pas besoin, hélas! d'être attisées. C'est à les éteindre qu'il faut songer.

"Nous adressant donc tout d'abord à cette nombreuse portion de la population parisienne qui veut l'ordre dans la liberté, qui veut la reprise du travail, mais qui veut aussi le maintien assuré de la République et qui redoute l'esprit dont une certaine fraction de l'Assemblée nationale est animée, nous lui dirons qu'il serait insensé d'imputer cet esprit à l'Assemblée tout entière, ou même à la majorité; qu'après tout, la République existe de fait, qu'elle compte dans l'Assemblée des défenseurs énergiques et vigilants; que pas un membre de la majorité n'a encore mis ouvertement en question le principe républicain; que si ce principe est sauvé, [illegible] ne l'empêcheront de porter ses fruits naturels et d'avoir ses développements logiques; que l'essentiel est donc, pour le moment, de préserver de toute atteinte la forme républicaine, laquelle, si elle devait périr, périrait certainement le jour où la violation prolongée de la légalité, les excès de l'arbitraire, la paralysie du travail, la guerre de ville à ville et de citoyen à citoyen, feraient croire l'existence de la République incompatible avec le respect des lois, la prospérité du commerce et de l'industrie, la sécurité individuelle et la paix publique.

"Quant à ceux qui auraient été entraînés dans l'insurrection par une exaltation d'idées désintéressée dans sa violence et sincère dans son égarement, nous leur dirons qu'ils auraient dû frémir à la seule pensée d'aggraver, de prolonger le fléau de l'occupation étrangère, en y ajoutant le fléau des discordes civiles; que s'il est légitime de demander pour Paris, comme pour les autres villes de France, la jouissance pleine et entière des libertés communales, il ne l'est pas de la demander à une révolte contre le suffrage universel; que si l'excès de la centralisation est un mal, l'autonomie de la commune, poussée jusqu'à la destruction de l'unité nationale, œuvre de plusieurs siècles, est un mal bien plus grand encore, et que travailler à la dislocation de la France, c'est remonter le cours de l'histoire, abandonner le principe de la solidarité et répudier les traditions de la Révolution française.

"Enfin, au gouvernement nous dirons que c'est en cherchant les moyens d'arrêter l'effusion du sang français qu'il doit, selon nous, rétablir l'ordre; et, dans l'appréciation des mesures à prendre pour arriver à ce but suprême, nous l'adjurons de s'inspirer de certaines paroles prononcées, le 3 avril, par le chef du pouvoir exécutif, paroles où nous avons [illegible] et où nous avons salué avec joie l'indication d'une tendance à adopter la politique de la modération, de l'apaisement et de l'oubli. Car il faut songer aussi à cette horrible lutte entre Français; il le faut.

"Pour nous, notre ligne est toute tracée. Nous avions conçu l'espoir qu'il serait possible de mettre fin aux angoisses de la population parisienne et de recueillir les vœux de Paris, sans passer par la guerre civile. Cet espoir a été trompé; nous le reconnaissons avec une douleur inexprimable, puisque le sang coule. Mais nous ne nous découragerons pas. Nous resterons au poste que les suffrages de nos concitoyens nous ont assigné, quelque tragique que soit la position que les circonstances nous ont faite. Jusqu'à l'épuisement de nos forces, nous y resterons.

"Que si la République courait des dangers, ce serait pour nous une raison de plus de la défendre, là où elle aurait le plus besoin d'être défendue, et où elle le serait avec les sentiments vraiment efficaces: la discussion libre et la raison.

Les représentants de Paris, présents à Versailles.

Louis Blanc, Henri Brisson, Edmond Adam, C. Tirard, E. Farcy, A. Peyrat, Edgard Quinet, Langlois, Dorian.

Avis important aux banquiers, aux corporations et aux marchands en général.

Bureaux de A. Rochereau & Cie., Nlle-Orléans, 26 avril 1871.

A M. John W. Norris, agent général, au Sud, pour la vente des coffres-forts de Diebold & Kienzle, à l'épreuve du feu et des voleurs.

Cher monsieur—Nous vous accusons réception du coffre, des portes de caveau à l'épreuve du feu et du coffre-fort à l'épreuve des voleurs, [illegible]

A. ROCHEREAU & Co.

[illegible]

Jno W. NORRIS, Agent-général, au Sud, pour la vente des célèbres coffres-forts américains. 26 av—61 Au No 27 de la rue du Canal.

Décédée, à Nantes, (France), le 3 avril 1871, EMILIA ARON BRULATOUR, épouse de Henry [illegible].

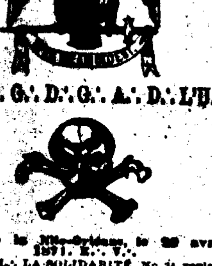

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

Or∴ de la Nlle-Orléans, le 29 avril 1871. E∴ V∴

La R∴ L∴ LA SOLIDARITÉ No 24, voulant rendre un juste tribut de respect à la mémoire de ses bien-aimés FF∴ [illegible] décédés J. PARISY M∴ M∴ [illegible] P. PETIT, [illegible].

En conséquence, une cérémonie funèbre [illegible] aura lieu DIMANCHE, 30 du courant, à quatre heures très précises de l'après-midi, dans le local rue St-Louis, entre Passage et Royale.

Tous les parents et amis des défunts J. Parisy et P. Petit sont respectueusement invités à assister à cette [illegible].

Tous les FF∴ Mes∴ de cet Orient, et les membres du [illegible] sont priés d'être ponctuels à l'ouverture des Trav∴ qui auront lieu à trois heures et demie.

Par mandement de la Loge, fraternellement.

J. T. D. LEFEVRE, 18ème, Secrét∴

ENTREPOT DE TAPIS, AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES

A. BROUSSEAU & CO.,

IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrent à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Stores à rideaux. Articles de Tapisserie. Stores, Couvertures de Tables, Crin, Rideaux dentelle, Corniches, etc.

[illegible], New Orleans and Honduras Navigation Company.

DES livres de souscription au capital de cette Compagnie ont été ouverts au No 110 de la rue Poydras, entre les rues Camp et Magazine, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
Par ordre des Directeurs, GEO. J. PINCKARD, Secrétaire.

A tous ceux que cela peut concerner.

Département des Water Works et des Edifices Publics, Nlle-Orléans, 28 avril 1871.

AVIS est donné aux compagnies d'assurances, aux facteurs de coton et à toutes les personnes intéressées que les hydrants d'incendie [illegible]

Orleans Branch Press, Crescent City Press, [illegible]

L. T. DELASSIZE, Administrateur.

Cow Peas! Cow Peas!

3000 Boisseaux Cow Peas Clay, Red Ripper, Whippoorwill et mélangés, en magasin et à vendre. Pommes de terre, [illegible] par J. C. MURPHY & Co., Au No 34 de la rue Poydras.

Aux horlogers de la Nlle-Orléans.

VEUILLEZ retenir, sur présentation, une montre en or [illegible]

Demande de Cordonniers.

20 CORDONNIERS pour chaussures de Dames trouveront à s'employer en s'adressant au No 25, rue Vieille-Levée, au premier étage.

Demande de Barbiers.

DEUX excellents barbiers trouveront de l'emploi en s'adressant au "Crescent Hair Dressing Saloon," No 5 de la rue Royale, près Canal. 29 avril—2t

Demande DE DEMOISELLES POUR SERVIR DANS UN CAFÉ.

PLUSIEURS DEMOISELLES voulant servir dans un café trouveront de l'emploi en s'adressant au No [illegible] de la rue Royale. 28 avril—7t

Demande de Blanchisseuse et de Cuisinière.

UNE Blanchisseuse et une Cuisinière blanches trouveront de suite de l'emploi dans une famille composée de trois personnes. [illegible]

EXCURSION A la Crevasse de Bonnet-Carré, —LE— WILD WAGONER, CAPITAINE GIBONS.

[illegible] fera une excursion à la crevasse de Bonnet Carré, DIMANCHE, 30 du courant. Il partira de son wharf à [illegible] heures de l'après-midi et sera de retour à 8 heures du soir. C'est une bonne occasion pour les personnes qui désirent voir l'imposante chute d'eau.

Le bateau, en montant le fleuve, s'arrêtera au pied de la rue Jackson et à Carrollton.

Prix du passage $1.50—aller et retour. On peut se procurer des billets aux bureaux de GEO. D. HITE et de SINNOTT & ADAMS.

EXCURSION. Le beau bateau à vapeur W. S. PIKE, POUR LA CREVASSE. DIMANCHE, 30 AVRIL 1871.

Le beau bateau à vapeur W. S. PIKE, [illegible] fera une excursion à la crevasse de Bonnet Carré, à [illegible] milles au-dessus de la Nlle-Orléans, DIMANCHE, 30 avril 1871. Il quittera son wharf au pied de la rue de la Douane, à trois heures de l'après-midi [illegible]. Il sera de retour à 9 heures du soir. Il ne s'arrêtera ni à la rue Jackson ni à Carrollton.

Passage pour l'excursion ... 50c.
Pour les enfants au-dessous de 12 ans et les domestiques ... $1.

HISTOIRE —DU— Siége de Paris, PUBLIÉE PAR L'ILLUSTRATION. Est actuellement en vente chez GOMEZ, HEY & BECH. 20 Rue Royale.

AVIS AUX DAMES. Marchandises de printemps et d'été **LION & PINSARD,** 151 & 153 ... Rue du Canal ... 151 & 153. A COTÉ DE HOLMES.

VIENNENT de détailler un grand choix de RUBANS, CEINTURES, (Sashes), CRAVATES, GARNITURES pour robes et confections, VELOURS, DENTELLES, FRANGES et EFFILÉS, MERCERIES de toutes sortes.

G. LAVIE, 122 .... rue du Canal .... 122. Entre St-Charles et Carondelet. NOUVELLE-ORLÉANS. LINGERIE D'HOMMES —ET— Articles Riches de Fantaisie. CHEMISES CHARVET! CHEMISES CHARVET! CHEMISES CHARVET! Le plus Grand et le plus Beau Stock Importé au Sud! Vient de recevoir, de Paris, 300 douzaines Chemises Toile et Devants Toile, ainsi qu'un Grand Assortiment de Faux Cols, Cravates, etc. etc. etc. [illegible] des prix très réduits.

Musique. Pianos. GRAND RABAIS. M. ELIE, 16 ... RUE ROYALE ... 16. A toujours en magasin un grand assortiment de pianos des meilleurs facteurs [illegible], d'instruments de musique, cordes, etc., ainsi qu'un grand choix de musique. Accord et réparation de pianos.

Pianos, Pianos, —ET— Instruments de Musique. CHARPAUX & LOUBERE, 9 — Rue Royale — 9. IMPORTATEURS DE PIANOS des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que FAIVRE, JELMINI, BORD, avec leur système en fer, perfectionné et indispensable pour la bonne tenue de l'accord. PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CALENBERG et VAUPEL, etc., etc. Grand assortiment de partitions, d'airs d'Opéras détachés, de musique pour piano, violon, flûte, et autres instruments, méthodes, etc., etc. Leur stock déjà complet vient d'être récemment augmenté d'un grand choix de nouveautés et de musique classique et religieuse, ainsi que d'un grand assortiment d'instruments à vent, à cordes, etc., etc., des premières fabriques de Paris. Le tout offert à des prix exceptionnellement réduits.

Avis. DEPUIS le 1 avril 1871, la société "[illegible] HEBERT & Cie," a été dissoute, [illegible] "HEBERT & Cie." EDOUARD MARÈS. HENRY BILLARD. REGIS HEBERT. (Reproduit).

Cow Peas! Cow Peas!! 3,000 BOISSEAUX, A vendre par TOURNIN & MARTIN, Au No 51 de la rue Magazine.

COW PEAS! COW PEAS!! PREMIERE qualité de la Caroline du Nord. A vendre par WILKERSON & MURFEE, 67 rue Gravier.

Redmond B. Mannion, 30 ... Rue Carondelet ... 30. EMET des Lettres de crédit pour voyageurs sur MM. N. M. ROTHSCHILD & SONS, Londres, DE ROTHSCHILD FRÈRES, Paris, S. M. DE ROTHSCHILD, Vienne, M. A. DE ROTHSCHILD & SONS, Frankfort. Et tous leurs correspondants.

Graine de Coton—Sacs à Graine de Coton. LE soussigné est prêt à recevoir des commandes de sacs à graine de coton en quantités quelconques, [illegible] THOMAS I. HARRISON, Bureau No 24 de la rue Natchez.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle Orléans. 136 ... CANAL ... 136. (Incorporée le 15 mars 1855.) —OFFICIERS:— L. F. GENERES, Président. THOS. A. ADAMS, 1er vice-président. THOS. ALLEN CLARKE, 2d vice-président. CHARLES J. LEEDS, 3me vice-président. SAM. JONES, Jr., trésorier. —Directeurs— Dr. W. Newton Mercer, L. F. Generes, David Urquhart, Thos. A. Adams, Thos. Allen Clarke, Charles J. Leeds, Samuel Jamison, [illegible]. Intérêt de 6 p. c. sur les dépôts.

G. W. DUNBAR & SON, 10, 12 et 14 ... RUE ST-LOUIS ... 10, 12 et 14. NOUVELLE-ORLÉANS, IMPORTATEURS ET MARCHANDS de toute espèce de LIQUEURS FRANÇAISES, ABSINTHE, CURAÇAO, MARASQUIN, FIGUES DE LA LOUISIANE. FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS. Qui ont remporté les prix.

PROPRIÉTÉS A VENDRE ET A LOUER.

A vendre sans Réserve. Un lot de mulets, ponies et chevaux de l'Ouest et du Texas, SAMEDI, 29 du courant, à 10 heures du matin, aux écuries Stonewall et Dexter, Nos 141 et 143 rue Baronne. ALEX. HUSTON, Encanteur.

Maison à vendre, pour cause de départ. La belle résidence No 346, rue Dauphine entre les rues Quartier et Esplanade, avec jardin, arbres fruitiers [illegible]. S'adresser à EUGENE TOURNÉ, No 25 Vieille-Levée.

A Vendre, UN FONDS de marchandises, complet et bien assorti, dans un bon magasin, dans une des meilleures localités de l'Etat. Pour plus de détails, s'adresser à WHITE, RICHARDS & CO., Au No 102 de la rue Poydras.

A LOUER A BAIL. LA MAISON A DEUX ÉTAGES, No 39, rue Bourbon, [illegible].

A Louer, A partir du 1er mai 1871, avec un long bail, le haut du magasin F. Dumonteil, [illegible]. 17 rue Bourbon, entre Canal et Douane. S'adresser à F. DUMONTEIL.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. [illegible] GATEAUX DE MARIAGE [illegible] RUE VIEILLE-LEVÉE. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Sirops de Fruits: FRAISE, FRAMBOISE, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

FRET. AVIS. Département du Fret du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord. Nouvelle-Orléans, 27 avril 1871. LE fret sera reçu, au dépôt du chemin de fer Pontchartrain, de 8 heures du matin à 3 heures du soir, jusqu'à nouvel ordre. [illegible] EDWARD A. BURK, Agent pour le fret.

Cercles en Fer pour Balles de Coton BARTLETT & RAYNE, Agents-Généraux, 48, rue Carondelet. ANNONCENT respectueusement aux marchands de cercles en fer [illegible] McCOMB, à Liverpool, Angleterre.

Vermouth d'Italie. 300 CAISSES VERMOUTH D'ITALIE, de qualité supérieure, MARTINI SOLA & CO. A vendre [illegible] par PINI & BASSETTI, 79, rue Peters, près Poydras.

EAUX-DE-VIE —DE— "La Grande Marque" —DE— COGNAC (à l'entrepôt et à l'acquitté). A vendre par MERCIER & REINE, 60 et 62, Vieille-Levée.

En débarquement du bâtiment GIULIA, de Marseille, 1,000 paniers HUILE Plagniol, garantie supérieure, 100 barriques VIN Bergasse, 100 quarts BURGUNDY PORT, 50 SHERRY pale, 100 caisses SALAISONS assorties. —En magasin— [illegible] VIN ROUGE, [illegible] VIN BLANC qualité supérieure, BURG'DY PORT, SHERRY, COGNAC Otard Dupuy & Co, [illegible] caisses St Loubès VIN ROUGE, VIN BLANC château Blagnac, 20 balles BOUCHONS pointus et réguliers. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 62 et 64 rue Vieille-Levée.

Nouveau Magasin —DE— QUINCAILLERIE, 239, Rue Vieille-Levée, 239, ENTRE LES DEUX MARCHÉS. Les entrepreneurs et ouvriers sont invités à examiner le STOCK parfaitement ASSORTI de ce magasin qui se compose des articles suivants: PENTURES, COUPLETS, SERRURES, VIS, CROCHETS, CLOUS, CADENAS, LIMES, SCIES et EGOINES, EQUAIRES, CISEAUX à charpentiers et menuisiers, HACHES, CASSE-TETES, VRILLES, TARRIÈRES, SOUFLETS de forge, ENCLUMES, MEULES et MOUTURES. —Aussi— FOURNITURES de ménage et BATTERIES DE CUISINE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE, &c. &c. Le public est invité à examiner l'assortiment et à venir constater la MODICITÉ DES PRIX. Le magasin est sous la direction de M. O. REICHNAYDER, qui s'est fait si avantageusement connaître dans la maison Pitot.

AU PUBLIC. L'Acte No 162 de l'Assemblée Générale autorise la Compagnie Sanitaire et de Fertilisation de la Nlle-Orléans à percevoir UNE PIASTRE par fosse d'aisance [illegible]. Pour changer une caisse ... 25 cents; Cinq tickets ... $1 00; Dix ... 2 00; Vingt ... 3 00. Chaque ticket est valable pour le changement d'une caisse. Bureau de la Compagnie Sanitaire et de Fertilisation de la Nouvelle-Orléans.

Livres de droit. VENANT d'être reçu de New York un grand assortiment de LIVRES DE DROIT des dernières éditions. Les avocats feront bien de venir examiner ces ouvrages. F. F. SISKRON, No 22, Commercial Place.

Nouveautés! Nouveautés! LA maison DERBES ayant complété son assortiment d'articles de modes et de nouveautés de printemps pour dames et enfants, offre aux acheteurs le choix le plus varié de NOUVEAUTÉS comprenant CHAPEAUX, RUBANS, FLEURS, SOIERIES, TULLES, CRÊPES, DENTELLES, BLONDES, GUIPURES, VALENCIENNES, BONNETS, ORGANDIES, TARLATANNES, MOUSSELINES, BRODERIES, GANTS, MITAINES, RUCHES, GALONS, PASSEMENTERIES, GARNITURES de toutes sortes et COURONNES pour mariées et communion qu'on vend à très bas prix. Rue Royale No. 57.

BONS MARCHÉS En Modes, Quincaillerie et Coutellerie. Aux Marchands de la Campagne. S. B. CHURCHILL & BRO., [illegible] Tchoupitoulas [illegible].

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 28 AVRIL—CLASSE No 101.

[illegible] 37 40 60 10 7 36 75 47 19 30

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les bureaux de la Compagnie. HOWARD, SIMMONS & Co., Contracteurs. Rue St-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans. En témoignage, nous apposons notre signature, Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 28 avril 1871. F. PERALTA, [illegible], Commissaires.

SAISON D'ÉTÉ A bon marché, LEON GODCHAUX, 25 ET 27 ... RUE DU CANAL ... 25 ET 27, et Nos 213, 215 et 217, rue de la Vieille-Levée. HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS. CHAPEAUX. Un assortiment considérable et des mieux choisis, POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS. De grandes améliorations ont été faites dans notre manufacture qui est à même de fournir aujourd'hui des vêtements confectionnés dont l'élégance de la coupe et la solidité du travail ne le cèdent en rien à ceux faits par les premiers tailleurs. NOTA BENE.—Nous n'employons dans nos ateliers que d'excellents ouvriers, et nos coupeurs sont tous de premier ordre.

LE BULLETIN DE NEW YORK, JOURNAL HEBDOMADAIRE, FINANCIER ET COMMERCIAL. 48 Broad Street, New York. CE journal s'occupe aussi de toutes les questions relatives à l'émigration. [illegible]

Changement de Domicile. LE DR. F. FORMENTO a l'honneur d'informer ses clients qu'il a transféré son domicile au No 214 de la rue Royale, [illegible]. Heures de consultations de 8 à 9 A. M. et de 5 à 6 P. M. Heures de consultation à l'infirmerie de la rue du Cirque, de midi à 2 heures.

VACCINATION. MADAME BAUSSET, ACCOUCHEUSE de la Faculté de Paris, a l'honneur de faire part à ses clientes et au public en général qu'elle a commencé les MERCREDIS de chaque semaine, à 11 heures A.M. très précises, l'application de la vaccine. [illegible] Consultations régulières, de 11 h. à 12 A. M. Résidence: 111, encoignure St Louis et Dauphine (premier étage).

Agence pour la vente du Whiskey de Cincinnati. [illegible] MAGNOLIA de S. H. PIKE, "White Wheat." ROSE ORLEANS, [illegible] WHISKIES BOURBON et RYE [illegible] du Kentucky et de la Pennsylvanie. BEVAN, MASON & CO., Aux Nos 111 et 113 de la rue Poydras.

Bon à Savoir. QUE le public et surtout les dames le sachent. Si l'on veut prendre d'excellent SODA, frais et pétillant, à 5 cents le verre, [illegible] B. LOPEZ, [illegible] rue du Canal.

ROB'T E. LEE'S CHEAP HAT STORE. Corner Royal and St-Louis. Hats at half price.—Panama Hats cleaned.

3,000 barils CHAUX de l'Est, en débarquement. [illegible] BRIQUES anglaises [illegible]. ENGRAIS de toute espèce. [illegible] CIMENT et PLATRE. [illegible] BRIDGE & SON. No 188 de la rue Gravier.

J. CADILLON, Importateur de Vins, Liqueurs, &c. No. 3 RUE BIENVILLE, ENTRE VIEILLE-LEVÉE ET LEVÉE.

Consulat de France. AVIS SEMESTRIEL.—AVRIL 1871.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent: [illegible] V—Vergé, Amélie (Mlle).

La Chancellerie du Consulat de France, située rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours, les dimanches exceptés, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Grande Réduction de Prix —DANS LES— MARCHANDISES SECHES, —CHEZ— PEPIN & TURCOTTE, 168 ... RUE DU CANAL ... 168 (Maison Blanche, encoignure Baronne.)

VIENNENT de recevoir par les derniers steamers un magnifique stock de marchandises provenant des encans de New-York, [illegible] Les marchandises suivantes ont été reçues cette semaine et seront mises en vente, LUNDI, 10 avril: [illegible] Nattes de Canton [illegible].

LA SALAMANDRE, Compagnie d'Assurances contre l'Incendie. —AU— COIN DES RUES ROYALE ET DOUANE. Assure les risques de ville et de campagne aux taux les plus avantageux. Président, CHARLES ROMAN. Secrétaire, JULES LE MORE. Comité de Finance: Placide Forstall, Charles Lafitte, T. Bailly-Blanchard. —DIRECTEURS— [illegible]

Champagne Roederer, Muscat, Muscatel. [illegible] J. E. SOLARI, [illegible] rue Royale.

Vins de Cette, Ports et Sherry. En débarquement, du navire JULIA, venant de Marseille: 100 barriques Vin de Cette très corsé, [illegible] A vendre par ANT. [illegible], entre Chartres et Vieille-Levée.